



**Liberté - Égalité - Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DU LOIRET**

Direction départementale des territoires

Service Agriculture et Développement Rural

**Madame ou Monsieur le maire**

**AFFAIRE SUIVIE PAR :** Y. DUBOURG / S. WALIGORA-LARUE / E. ROUSSEAU  
**TÉLÉPHONE :** 02.38.52.46.90 ou 48.05 ou 4671  
**COURRIEL :** [yamina.dubourg@loiret.gouv.fr](mailto:yamina.dubourg@loiret.gouv.fr) ou  
[sabine.waligora-larue@loiret.gouv.fr](mailto:sabine.waligora-larue@loiret.gouv.fr) ou  
[emilie.rousseau@loiret.gouv.fr](mailto:emilie.rousseau@loiret.gouv.fr)  
**RÉFÉRENCE :** YD/ER/SW  
**OBJET :** Reconnaissance du caractère de calamité agricole  
aux dommages subis par les agriculteurs du Loiret dus  
aux pluies et inondations de mai et juin 2016

*ORLÉANS, LE 17 AOÛT 2016*

**Madame ou Monsieur le maire,**

Par arrêté en date du 5 août 2016 du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, votre commune est reconnue en zone sinistrée au titre des dommages subis par les agriculteurs, suite aux pluies et inondations de mai et juin 2016.

Les exploitants agricoles concernés au sein de votre commune pourront bénéficier d'une indemnisation, sous réserve de la transmission d'un dossier de demande à la DDT, et du respect des critères d'éligibilité précisés à l'article D361-30 du code rural et de la pêche maritime.

Les demandes individuelles doivent être transmises à la DDT, au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de l'affichage en mairie de l'arrêté de reconnaissance du caractère de calamité agricole.

Je vous remercie de bien vouloir afficher l'arrêté du 05 août 2016 dès réception, pendant une durée de 30 jours, et nous retourner le certificat d'affichage joint à ce courrier.

La DDT se tient à la disposition des exploitants qui se manifesteraient auprès de vous.

Je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

le directeur départemental des territoires par  
interim,

  
Philippe LEFEBVRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

2016.07.26\_45. RI

**ARRETE**  
reconnaisant le caractère de calamité  
agricole aux dommages subis par  
les agriculteurs du Loiret

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

**VU** les articles L. 361-1 à L. 361-8 du code rural et de la pêche maritime organisant la gestion des risques en agriculture ;

**VU** les articles D. 361-1 à D. 361-42 du code rural et de la pêche maritime ;

**VU** l'avis émis par le Comité national de gestion des risques en agriculture au cours de sa séance du 26 juillet 2016,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :** Sont considérés comme présentant le caractère de calamité agricole au sens de l'article L. 361-5 du code rural et de la pêche maritime pour les biens et les zones ci-après définis les dommages dus aux pluies et inondations du 28 mai au 5 juin 2016.

Biens sinistrés : Pertes de fonds sur :

- pépinières horticoles ;
- sols.

Zone sinistrée : Département

**ARTICLE 2 :** La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **05 AOUT 2016**

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT  
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT**

**Pour le ministre et par délégation**

Pour le Ministre et par délégation  
La chef de service  
Compétitivité et performance environnementale

Julien TURENNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Loiret

Application des articles L. 361-1 à 8 et D.361-1 à D.361-42  
du Code Rural et de la pêche maritime

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**CALAMITÉS AGRICOLES  
DOMMAGES SUBIS PAR LES AGRICULTEURS DU LOIRET**

Je soussigné(e), ..... Maire de la commune de ....., certifie avoir fait procéder  
du ..... au .....

à l’affichage en Mairie de la copie conforme de l’arrêté ministériel en date du 05 août 2016 portant sur la  
reconnaissance de caractère de calamité agricole aux dommages subis par les agriculteurs du Loiret

à ..... , le .....  
(Cachet de la Mairie et signature)

le maire,

À RETOURNER À    Préfecture du Loiret  
DDT – SADR  
À l’attention de Yamina DUBOURG ou Sabine  
WALIGORA-LARUE ou Emilie ROUSSEAU  
181 rue de Bourgogne  
45042 ORLÉANS Cédex